

REVUE DE PRESSE du 2 février 2012

L'ARD ACCUSE KITTEL DE DOPAGE SANGUIN

RTBF - 29 janvier 2012

D'après la chaîne de télévision allemande ARD, Marcel Kittel serait au centre d'une affaire de dopage sanguin, rapporte plusieurs sites cyclistes.

La chaîne allemande ARD a établi un lien entre une enquête de dopage sanguin et Marcel Kittel (Projet 1t4i). Elle suspecte directement le coureur allemand de 23 ans de recourir aux transfusions sanguines.

Les accusations vont encore plus loin puisque l'ARD, dans son show TV Sportschau, parle de 28 athlètes qui auraient utilisé les transfusions sanguines via le Docteur Andreas Franke. Claudia Pechstein (patinage de vitesse), Nils Schumann (athlétisme) et Jacob Steigmiller (cyclisme) sont eux aussi cités.

Andreas Franke est inculpé dans une enquête ouverte par les procureurs d'Erfurt pour "utilisations illégales de méthodes médicales, à des fins de dopage".

Par le passé, l'ARD a déjà dévoilé au grand jour quelques célèbres cas de dopage comme les affaires Ullrich et Sinkewitz.

Les rayons UV pour améliorer le sang

Il y a quelques semaines, l'agence allemande de lutte contre le dopage (NADA) avait indiqué qu'elle enquêtait sur une affaire de transfusions sanguines. L'ARD est partie de cette information pour constituer ses propres conclusions. Selon elle, 28 sportifs auraient passé leur sang sous des rayons ultra-violet. Une manœuvre qui permet l'oxygénation des globules rouges. Le sang est ensuite réintroduit dans le corps du sportif par intraveineuse.

Marcel Kittel était l'une des révélations de la saison 2011. Il a remporté 16 succès, dont une étape du Tour d'Espagne.

Kittel a consulté le Dr Franke

Projet 1t4i, l'employeur de Kittel, a livré une première réaction en indiquant n'avoir aucun doute sur son coureur. Un peu plus tard, Iwan Spekenbrink (le manager) a déclaré que Marcel Kittel avait bien consulté le Docteur Andreas Franke, directement impliqué dans cette affaire de dopage sanguin. "Cette enquête ne concerne pas uniquement Kittel. Marcel a visité ce médecin en 2008, lorsqu'il était malade. Il m'a dit qu'il avait bien utilisé le traitement à base d'UV. Il semble que cette méthode n'était pas interdite à l'époque", a déclaré Spekenbrink à Cyclingnews.

FOOTBALL: OLEXANDR RYBKA SUSPENDU DEUX ANS POUR DOPAGE

20minutes.fr - 30.01.12

L'international ukrainien et gardien de but du Shakhtar Donetsk, Olexandr Rybka, a été suspendu deux ans par l'UEFA après avoir été contrôlé positif à un diurétique interdit, annonce ce lundi le club ukrainien. Le portier âgé de 24 ans a été testé positif fin novembre lors d'une visite inopinée de responsables de l'UEFA au centre d'entraînement du Shakhtar. Olexandr Rybka, une sélection, était pressenti pour faire partie de l'équipe d'Ukraine à l'Euro 2012, que son pays co-organise avec la Pologne du 8 juin au 1er juillet). L'Ukraine affrontera notamment la France le 15 juin à Donetsk en phase de groupes.

Dans un communiqué publié sur son site internet, le Shakhtar Donetsk, qui annonce cette sanction, fait savoir que le club va faire appel de cette condamnation, trop dure à ses yeux. "Pour le Shakhtar Donetsk, il s'agit d'une sanction extrêmement sévère qui ne correspond pas à la faute commise par le footballeur. Par conséquent, le Shakhtar Donetsk va interjeter appel auprès des instances compétentes de l'UEFA", dit le club ukrainien.

Il y a deux semaines, lorsque le contrôle positif d'Olexandr Rybka avait été rendu public, le manager général du club ukrainien Sergei Palkin avait expliqué que son joueur avait pris un diurétique pour perdre du poids, sans consulter au préalable le médecin du club.

DOPAGE : 30 ATHLETES ET UN MEDECIN DANS LE COLLIMATEUR EN ALLEMAGNE

L'Alsace.fr - 30/01/2012

C'est l'agence nationale antidopage allemande (NADA) qui le révèle : ce seraient 30 athlètes, dont l'ex-championne olympique, la patineuse Claudia Pechstein qui seraient impliqués dans un réseau de dopage par transfusion sanguine. D'autres sportifs connus comme le cycliste Marcel Kittel ou le sauteur en longueur jamaïcain, James Beckford seraient concernés par ce réseau "animé" par un médecin d'Erfurt, depuis suspendu. Ce dernier aurait exposé des poches de sang à des rayons ultraviolets ce qui assurerait une meilleure oxygénation du sang ensuite injecté aux sportifs.

REVUE DE PRESSE du 2 février 2012

DOPAGE AU CSKA SOFIA

Eurosport.com FR – 31/01/2012

Trois joueurs du CSKA Sofia ont été suspendus pour trois mois pour avoir eu recours à un stimulant interdit, a annoncé mardi la commission disciplinaire du Comité olympique bulgare.

Le capitaine du CSKA Sofia, le milieu de terrain Todor Yantchev, et les défenseurs Roumen Trifonov et Kostadin Stoyanov avaient été contrôlés positifs au stimulant interdit méthylhexanamine après un match du championnat de Bulgarie fin octobre contre le Levski Sofia, que le CSKA avait remporté par 1 à 0.

Les droits des trois joueurs, dont deux sont membres de l'équipe nationale bulgare - Yantchev et Soyonov -, avaient été provisoirement suspendus dès le 23 décembre, à la suite de révélations du médecin du club affirmant avoir prescrit ce stimulant aux trois footballeurs dans l'objectif d'une perte de poids. Les joueurs sont suspendus jusqu'au 23 mars, mais ne manqueront que quatre matches du championnat de Bulgarie, la pause hivernale ne prenant fin que le 25 février.

Le CSKA Sofia était 2e du Championnat de Bulgarie derrière Loudogorets Razgrad avant l'interruption hivernale.

DOPAGE: MOREIRA ET HEE-NAM LIN POSITIFS

RTBF - 31 janvier 2012

La Portugaise Sara Moreira (steeple) et le Sud-Coréen Hee-Nam Lim (sprint), contrôlés positifs à un stimulant lors des Championnats du monde à Daegu (Corée du sud) l'été dernier, ont écopé de six mois de suspension, selon la lettre de la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) publiée mardi.

Sara Moreira est suspendue jusqu'au 7 mars 2012, et le sprinter Hee-Nam Lim jusqu'au 10 avril.

Tous deux avaient été testés positifs au méthylhexanamine, un stimulant interdit en compétition mais fréquemment utilisé comme décongestionnant nasal et qui peut se retrouver aussi dans les compléments alimentaires.

Les deux athlètes n'avaient pas particulièrement brillé au Mondial. Moreira s'était en effet classée 12-ème du 3000 mètres steeple, et Lim 5-ème en séries du 4x100 mètres avec la Chine. Moreira avait toutefois été médaillée de bronze sur 5000 mètres à l'Euro-2010.

DOPAGE: LES ATHLETES FACE A LA MENACE DES DEFAUTS DE LOCALISATION SUR LA ROUTE DES JO

AFP – 01/02/2012

PARIS — Les malheurs du rugbyman Yoann Huget ou du pistard Grégory Baugé avec les règles antidopage servent d'exemple à d'autres athlètes qui redoublent de vigilance à six mois des Jeux de Londres pour ne pas manquer leur rendez-vous olympique à cause de simples négligences administratives.

Parce qu'ils ont pris à la légère leurs obligations de localisation, l'un a été privé de la Coupe du monde de rugby, et l'autre de ses deux titres mondiaux 2011. Ils n'ont pas été contrôlés positifs à une substance prohibée, mais au regard de la législation antidopage, c'est équivalent: trois manquements de localisation en l'espace de 18 mois constituent une violation, passible d'une sanction allant jusqu'à deux ans de suspension.

Jeannie Longo, le plus beau palmarès du cyclisme, a bien failli, elle aussi, s'ajouter à la liste. "Quand on voit des grands noms qui se sont fait prendre bêtement, cela pousse à plus de vigilance", estime Gauthier Grumier, l'un des espoirs de médailles en escrime.

Pour avoir manqué un contrôle inopiné alors qu'il était en vacances, le vice-champion du monde d'épée 2010 a déjà un avertissement sur la tête: "Je vous laisse imaginer ce que cela représente de dire où on se trouve chaque jour que dieu fait. J'ai rempli jusqu'à août 2012, or je ne sais pas ce que je ferai après-demain !"

"Les exemples qui viennent de se passer doivent servir de leçon à tous les sportifs mais ils doivent aussi servir de leçon à ceux qui ont mis en place un tel système pour trouver un moyen de le rendre plus simple", juge le gymnaste Yann Cucherat, pour qui "on peut être suspendu de manière injuste."

Si tous comprennent l'intérêt de faciliter les contrôles antidopage inopinés, la plupart des athlètes de l'élite trouvent "contraignant et complexe" ce système prévu par le code mondial antidopage depuis 2009 et qui leur impose de fournir leur agenda des trois prochains mois avec un lieu et une heure où ils peuvent être trouvés chaque jour.

D'autant plus qu'en cas de changements de planning de dernière minute, ce qui est fréquent, leur première pensée n'est pas d'aller sur internet pour modifier ces informations.

"Je dois reconnaître que je ne suis pas toujours là où j'ai dit que j'étais, mais c'est bien indépendant de ma volonté. J'essaie d'être rigoureux mais j'ai du mal à suivre les changements", raconte Yann Cucherat. "Ce serait terrible de manquer les Jeux pour cela".

2

REVUE DE PRESSE du 2 février 2012

Comme le coureur cycliste Thomas Voeckler qui aimerait avoir plutôt "une puce de téléphone, un bracelet ou une puce sous la peau", le double médaillé mondial des barres préférerait "avoir un téléphone pour être joignable en tout temps ou un GPS dans le sac d'entraînement, ce serait extrêmement moins contraignant".

Bien que la tâche soit de la responsabilité des athlètes, les fédérations, de l'athlétisme au handball, rappellent régulièrement à leurs membres la nécessité de remplir soigneusement leurs formulaires du trimestre suivant, surtout avec les Jeux qui se profilent.

Le judo a eu l'exemple l'an dernier de Jean-Sébastien Bonvoisin, qui a écopé de neuf mois de suspension. "Il n'y avait pas de souci de dopage, mais il a été très négligent. Il ne se rendait pas compte", estime le directeur du haut niveau français, René Rambier. "Maintenant qu'il y a eu sur le plan médiatique des cas très importants, les athlètes s'aperçoivent que c'est très sérieux, et très contraignant. Ils sont plus attentifs".

LE CANNABIS EST LE PRINCIPAL PRODUIT DOPANT EN SUISSE

Le Matin Online – 01/02/2012

Une nouvelle fois, les affaires de cannabis ont constitué la grande partie des cas de dopage recensés par Swiss Olympic au cours de la saison écoulée.

Sur les treize sanctions prononcées en 2011, six concernent l'absorption de cette substance.

Les condamnations pour prise de cannabis ont débouché sur des suspensions allant de trois mois à deux ans et à des amendes de 100 à 300 francs. En outre, deux athlètes ont été condamnés pour manquements répétés à leur devoir d'annonce de leur lieu de séjour, une première depuis 2009 et l'introduction de cette obligation d'annonce dans le code de l'Agence mondiale antidopage. Un athlète a été suspendu par ailleurs (pour deux ans) pour prise d'anabolisants.